



437/2

COPIE

Préfecture des Alpes Maritimes.
Service du contrôle de légalité
147 Route de Grenoble
06 200 NICE;

Cannes le 10 mars 2005.

Objet: Référé de mesure utile art. L 521-3 du CJA.
Copie du dossier de P deC n° 06.029.01.015
déposé et approuvé en Préfecture du 06.

Madame, Monsieur,

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous fournir sur place ou nous faire parvenir dans les délais les plus brefs:

**La copie intégrale du dossier du Permis de Démolir n°06.029.01.015.
du 4/10/2001, délivré par la Mairie de Cannes**

avec le bordereau détaillé des pièces jointes contenues dans ce dossier.

Nous vous remercions par avance de votre diligence à satisfaire notre demande.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Bureau.
La Commission Urbanisme et Environnement.

le 14/04/05 Vu Monsieur. WILSON. DDE. Tel 04 93727258
Dossier inconsultable aux archives. c'est le juge qui
"A LA POINTE" ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET MOURRE ROUGE
29, avenue des Hespérides 06400 CANNES Tel 06 32 68 91 98
Agr 006 101 85 49- CCP n°1493432K 029 Marseille
doit le demander au Prefet - b